



AIDE-MÉMOIRE

PRÉVENTION – INONDATION

Quoi faire EN PRÉVISION, EN CAS D'ALERTE, PENDANT et APRÈS une inondation

Et autres informations, conseils et rappels

Important – Avis au lecteur

Cet aide-mémoire a pour objectif de vous donner l'essentiel des informations pouvant vous permettre de bien vous préparer pour faire face à un sinistre et plus particulièrement une inondation.

Ces informations sont à titre de référence.

Informations et ressources :

ville.beauceville.qc.ca/securite-civile-mesures-durgence

www.quebec.ca/securite-situations-urgence

CITOYENS - ENTREPRISES - INSTITUTIONS

Propriétaires et locataires



N'oubliez pas !

Vous êtes les premiers responsables de votre sécurité !

En situation d'urgence ou de sinistre, **il vous revient d'accomplir les premiers gestes** qui seront les plus déterminants pour assurer **votre propre sécurité, celle de vos employés, de votre famille, de vos animaux et la protection de vos biens.**



Lorsque l'évacuation est demandée

Lorsque les intervenants d'urgence (pompiers et/ou police) vous demandent de quitter votre propriété ou votre entreprise ...

... vous devez évacuer sans tarder.

- Pour votre sécurité et celle de vos proches.
- Pour éviter les risques inutiles et faciliter le travail des intervenants.



911



URGENCE = 9-1-1

(Pour tous types d'urgence)

Évacuation, incendie, danger pour votre sécurité et vos biens...

Routes fermées et accès à vos propriétés



- Lorsque les autorités ferment une route en raison des risques et dangers réels ou imminents, **il est donc interdit de circuler.**
- Veuillez vous préparer en conséquence.



Organisation municipale
de sécurité civile

Pour joindre votre OMSC
ville.beauceville.qc.ca
418 774-9137

VILLE DE
BEAUCEVILLE





Quoi faire EN PRÉVISION d'une inondation ?

- 1 Préparez ou mettez à jour votre plan de mesures d'urgence individuel, familial ou d'entreprise pour être autonomes pendant au moins 72 heures.

Pensez à :

- Trouver un hébergement temporaire
- Déplacer vos véhicules
- La garde de vos animaux
- Vos appareils mobiles et chargeurs
- Vos produits d'hygiène et de santé
- Vos systèmes de chauffage et plomberie
- À la protection de vos biens au sous-sol, etc.



- Vos options si votre propriété ou votre secteur deviennent enclavés et que vous ne pouvez ni y accéder ni en sortir (même si non inondée).

Les Centres de services aux personnes sinistrées et d'hébergement temporaire (CSSH) sont des endroits temporairement installés pour vous offrir des services de base.

Les animaux n'y sont pas admis.



- 2 Abonnez-vous au système de surveillance de la rivière Chaudière (SSRC) et recevez les alertes: <https://rivierechaudiere.ca>.



- 3 Soyez attentifs à nos communications préventives :

- SSRC (rivierechaudiere.ca)
- Notre site (ville.beauceville.qc.ca)
- Facebook (facebook.com/VilledeBeauceville)
- Alertes automatisées (abonnez-vous)
- À l'écoute des médias de la région



Il est important de noter que la Ville ne met aucun équipement à votre disposition.



Quoi faire EN CAS D'ALERTE inondation ?

- 1 Mettez en application votre plan de mesures d'urgence.
- 2 Suivez l'évolution de la situation via les moyens de communications décrits précédemment.
- 3 Respectez les directives des intervenants municipaux, des pompiers, des policiers et de votre OMSC.



N'oubliez pas :



Info-santé et social



Vous trouverez les informations plus en détail sur notre site : ville.beauceville.qc.ca/securite-civile-mesures-durgence



Quoi faire **PENDANT** une inondation ?

911



**Si besoin d'être évacués,
pour une urgence ou
pour votre sécurité et
celle de vos biens.**



Ce document présente un **RÉSUMÉ** et des rappels.
+ d'informations sur notre site :
ville.beauceville.qc.ca/securite-civile-mesures-durgence

1 N'attendez pas que les routes soient devenues impraticables pour quitter votre résidence. Votre vie est plus précieuse que votre véhicule. Maintenez une surveillance (adaptée) de votre résidence et respectez les consignes de sécurité et de circulation.



2 Suivez les directives et recommandations de la Ville, des ministères, des services publics, de vos fournisseurs... sur ce que vous devez fermer ou pas, etc.



- Gaz naturel, Hydro-Québec...

3 Ne coupez pas le courant si l'eau commence à envahir votre résidence : ne touchez à rien ! Communiquez immédiatement avec Hydro-Québec, au numéro 1 800 790-2424 option 2.



4 En cas de pannes de courant, n'utilisez pas d'appareils non électriques à l'intérieur pour vous éclairer, vous réchauffer ou pour cuisiner en raison des risques d'intoxication et d'explosion (appareils au gaz, au propane, au butane...).



5 Si vous devez évacuer votre demeure :

- Fermez les portes et fenêtres, débranchez le plus d'appareils électriques possibles (sauf le réfrigérateur et le congélateur) et fermez l'entrée d'eau (si possible et selon votre système de chauffage).
- Si vous avez besoin d'utiliser un de nos centres de services aux personnes sinistrés et hébergement temporaire (CSSH) :
 - Surveillez nos communications pour connaître les options disponibles.
 - Les CSSH sont des endroits temporairement installés pour vous offrir des services de base et les animaux ne sont pas admis.



Routes à éviter et à prioriser

- Évitez de circuler sur la 6^e Avenue (secteur ouest), la 9^e Avenue (secteur est) et dans tous les secteurs névralgiques jusqu'au rétablissement de la situation.
- Priorisez l'autoroute et la route du Parc Industriel.

Les routes principales qui sont généralement inondées appartiennent au ministère des Transports.

Vous devez contacter le 511 pour savoir ce qui est ouvert ou fermé
(Avenue Lambert, boulevard Renault/route 173/route du Président-Kennedy).

QUÉBEC
5-1-1

**Pour joindre votre OMSC ou pour
suivre l'évolution de la situation**

ville.beauceville.qc.ca
418 774-9137 poste 1500



Quoi faire APRÈS une inondation ?

- 1** **Veillez remplir dès que possible notre formulaire de « Déclaration de sinistre et d'évacuation »** disponible dans la section « Sécurité civile/Mesures d'urgence » sur notre site Internet. Ce formulaire nous permettra de connaître votre situation et de pouvoir vous joindre en cas de besoin (informations pour réintégration...).
- 2** **Réintégration**
Suivez les directives et recommandations de la Ville, des ministères, des services publics, de vos fournisseurs et de professionnels.
 - Gaz naturel, Hydro-Québec, plombier, électricien, nettoyage et désinfection...
 - Infos aussi disponibles: ville.beauceville.qc.ca/securite-civile-mesures-durgence/
- 3** **Cueillette des ordures**
La Ville peut déployer une collecte spéciale des ordures, mais c'est selon la situation et l'agenda des collectes déjà prévu. Cela demeure toutefois une responsabilité individuelle. 
- 4** **La durée et la portée d'une coupure de courant dépendent des risques associés et des secteurs touchés.** Le rétablissement se fait selon les directives des intervenants d'urgence. 
- 5** **Réouverture des routes**
Selon le type d'impact que subissent les routes, elles doivent être inspectées avant toute réouverture à la circulation. Merci de respecter la signalisation.
- 6** **Fuite d'eau dans le réseau d'aqueduc**
Si vous observez une fuite sur votre propriété, veuillez fermer la valve d'entrée d'eau (si cela ne vous met pas en danger).
Si vous n'avez pas accès et que le bris persiste, contactez le Service des travaux publics 24h/24 au 418 774-9137 et choisissez la bonne option. 

Il est important de noter que votre organisation municipale (la Ville) :

- **ne met aucun équipement à votre disposition.**
- **ne cautionne aucune compagnie de nettoyage ou de fourniture de services (sauf si c'est indiqué et communiqué officiellement).**

De plus, le colportage est toujours interdit sans permis municipal. Exigez-le !

JOURNALISTES ET MÉDIAS

Vous n'avez aucune obligation de leur parler, que ce soit chez vous ou dans un lieu public. Vous avez aussi le droit de refuser d'être photographié, filmé ou nommé en le mentionnant clairement.

N'oubliez pas :

8 / /

Info-santé et social



COORDONNÉES ET LIENS IMPORTANTS

URGENCE - 9-1-1

**Évacuation, incendie, danger
pour votre sécurité et vos biens**

VILLE DE BEAUCEVILLE
Organisation municipale de sécurité civile (OMSC)

418 774-9137
24h/24 en situation d'urgence

SERVICE DE SURVEILLANCE DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

**Pour recevoir les alertes de niveau et les avis aux
citoyens par SMS et/ou par courriel**

Abonnement : <https://rivierechaudiere.ca/>

**Signalement d'un comportement de la rivière sur
notre territoire**

<https://ville.beauceville.qc.ca/f-formulaire-de-signalement-riviere-chaudiere-beauceville/>

ÉTAT DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
(Autoroute 73, route 173, avenue Lambert, route 108 et
routes numérotées donnant accès aux municipalités
voisines)

5-1-1 ou Web [Québec 511](#)

<https://www.quebec511.info/fr/Diffusion/EtatReseau/Region.aspx?id=5000>

Ligne Info-santé et social
(Santé, anxiété, stress, crise, dépression...)

8-1-1

<https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-sante-811>

HYDRO-QUÉBEC
Pannes et danger en situation d'inondation

1-800 790-2424

Choisir l'option appropriée

<https://pannes.hydroquebec.com/pannes/>

ÉNERGIR (gaz naturel)

1-800 563-1516

Passeport animal
(prise en charge de vos animaux à vos frais)

418 774-4444

info@passeportanimal.com

passeportanimal.com

URGENCE QUÉBEC
**Pour tout savoir pour comment vous préparer
et quoi faire en situation d'urgence**
(Avant, pendant et après un sinistre)

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/>

**Aide financière lors d'une inondation ou d'un autre
sinistre**

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/obtenir-aide-sinistre>

Centre antipoison du Québec

1 800 463-5060

Médias de la région à suivre en cas de sinistre

[Mix 99,7 FM](#) (radio + web) / [Cool 103,5 FM](#) (radio + web) / [O 101,5 FM](#) (radio + web) / [L'Éclaireur Progrès](#) (journal et web)



Notes / Aide-Mémoire

[illegible]